

## LA PARTICIPATION COLLECTIVE DES ENFANTS PROTÉGÉS : LES ÉTAPES CLÉS

À partir de l'étude des pratiques participatives initiées dans 8 départements (l'Allier, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, l'Isère, le Nord, Paris, le Puy-de-Dôme et les Pyrénées-Orientales) et des résultats de recherche, 8 étapes structurantes dans la construction de ces démarches sont présentées.



### DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

**Le diagnostic local** des besoins, leviers et obstacles à la participation des enfants est d'autant plus pertinent quand :

- il associe les professionnels concernés et les enfants ;
- il est adossé à l'état des connaissances scientifiques.

**Les objectifs**, le périmètre et la portée de la participation doivent être définis précisément, il est essentiel qu'ils soient bien compris par les enfants.

Certains départements nouent un partenariat avec une université ou mobilisent un doctorant en contrat Cifre pour les accompagner dans ces démarches.



### LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE PARTICIPATIF

**Quel que soit le nombre de participants**, il convient de privilégier des réunions de travail en petits groupes, de l'ordre d'une dizaine d'enfants, pour favoriser les échanges et la liberté de parole.

**Dans une recherche de diversité**, les départements ont prédéfini des critères de sélection comme le sexe, le territoire, la pluralité des modes de prises en charge ou encore l'âge.

La participation des jeunes enfants est à encourager en adaptant le rythme et les modalités de leur participation. Une vigilance quant aux biais de sélection est nécessaire afin de ne pas exclure les enfants les plus en difficulté ou en situation de handicap.

La plupart des départements ont choisi en 1<sup>re</sup> intention d'adresser exclusivement ces démarches aux enfants confiés, soulignant un besoin plus important chez ces enfants en raison du contexte de séparation du milieu familial, ainsi qu'une plus grande facilité d'accès à ce public.

Pour certains, le fait de réunir des enfants par « communauté d'expérience » favorise aussi la constitution d'une identité et de savoirs de groupe. Pour d'autres, la mixité des modes de prise en charge (accueil/intervention à domicile) au sein d'un même collectif peut favoriser l'expression des enfants sur des préoccupations quotidiennes et communes, dépassant leur prise en charge ASE.



### LE PILOTAGE INSTITUTIONNEL ET LE PORTAGE POLITIQUE

**La sensibilisation et l'implication des professionnels** au contact des enfants (professionnels des établissements, assistants familiaux, référents ASE) est importante. Ces derniers occupent une place centrale pour relayer le projet auprès des enfants, répondre à leurs questions et organiser les conditions matérielles de leur implication. Des efforts de communication sont à maintenir avec constance dans la durée.

**Un soutien politique** fort s'avère nécessaire pour donner de la visibilité à la démarche, favoriser l'attention portée à la parole des enfants et mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires.

#### LE RÔLE DE L'ODPE

Dans la plupart des départements enquêtés, les démarches participatives sont initiées et pilotées par l'ODPE, le plus souvent avec le soutien de la direction enfance famille.

L'ODPE en assure fréquemment la gestion administrative (planification des séances, envoi des courriers, gestion des aspects logistiques, etc.).

Le collectif de jeunes peut être membre constitutif de l'ODPE.



### CADRE SPATIAL ET TEMPOREL DES RENCONTRES

**Les lieux, rythmes et créneaux des rencontres** constituent des paramètres à penser de manière à favoriser l'accessibilité de la démarche pour les enfants, en prenant en compte leurs propres contraintes et leurs besoins. À cette fin, il y a aussi lieu de définir un calendrier prévisionnel de façon très anticipée.

**Concernant la durée de l'engagement** attendu de la part des participants, il apparaît pertinent de retenir une approche la plus souple possible.

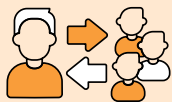


## CADRE ET GARANTIES ENTOURANT LA DÉMARCHE

**L'information continue des enfants** est une condition fondamentale de leur participation. Les enfants doivent recevoir des informations exhaustives et accessibles sur leurs droits et les modalités de leur participation : son contexte, son périmètre, son objectif, les rôles des différents acteurs impliqués, l'utilisation qui sera faite de leur parole, les questions de confidentialité, les suites données...

**Les articulations entre les animateurs, les référents ASE, et les professionnels du lieu de vie** doivent être pensées, notamment en cas de difficultés personnelles exprimées par l'enfant.

Des départements organisent des temps de présentation aux enfants du dispositif de protection de l'enfance, des missions et compétences du département, du rôle de l'ODPE, des élus, etc.



## RESTITUTION DES TRAVAUX DES ENFANTS ET SUITES DONNÉES

Des efforts restent à poursuivre au niveau local pour que les travaux des enfants ne restent pas lettre morte et puissent véritablement participer à l'évolution des pratiques.

**La diffusion des travaux** doit pouvoir s'adresser à un périmètre large de professionnels : élus, décideurs, professionnels de terrain au contact des enfants... Cette diffusion mériterait également d'être élargie, sous une forme adaptée, à l'ensemble des enfants accompagnés par l'ASE au sein du département.

**Les formes de la restitution** peuvent être variées et se combiner. Avec une préparation et un accompagnement, elle peut s'effectuer directement par les enfants volontaires devant les professionnels. Lorsque la restitution est indirecte et s'effectue par l'intermédiaire de professionnels et/ou de supports (vidéos, écrits), il faut veiller à ce que la parole des jeunes soit retranscrite fidèlement sans être dénaturée ou instrumentalisée. Le fait d'associer les enfants à la définition de la forme comme du contenu de la restitution limite ces risques.

**Des espaces de réflexion et de travail autour des constats/propositions** des enfants doivent être ouverts et ces derniers doivent être informés des suites données, au risque à défaut de les démobiliser.



## L'ANIMATION DES SÉANCES

**Concernant le profil des animateurs**, la plupart des départements favorise une animation par des personnes n'intervenant pas dans les parcours de prise en charge pour favoriser la libre expression des enfants.

Il est essentiel que les animateurs soient formés en matière de participation et sensibilisés au champ de la protection de l'enfance. Passer de récits individuels à la construction d'une parole collective nécessite à la fois du temps et un accompagnement des animateurs.

**Les techniques d'animation** doivent être adaptées aux enfants et peuvent mobiliser des supports et des activités ludiques. Il convient aussi de ne pas négliger les temps informels et conviviaux pour mettre à l'aise les enfants, qu'ils puissent prendre du plaisir dans la démarche et favoriser une dynamique de groupe positive.

**Il importe que les enfants puissent participer à la définition des thématiques** de travail qu'ils jugent eux-mêmes pertinentes.

Dans un département, l'animatrice est formée à la démarche du croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart Monde. Elle encourage dans un premier temps la réflexion individuelle des enfants à partir de questions ouvertes.

Puis le groupe s'oriente vers une réflexion collective, prend le temps du débat avec l'appui de techniques d'animation spécifiques et s'accorde sur des constats et propositions communes.

Ce fonctionnement favorise aussi la participation de tous, y compris des plus jeunes.



## LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE CES DÉMARCHES...

**doivent être assurés en y associant les participants.**

### UNE MALLETTE POUR LES PROFESSIONNELS



Ce qu'elle contient : des fiches descriptives détaillées des démarches mises en œuvre dans la Gironde, les Pyrénées-Orientales et le Puy-de-Dôme.

Mais aussi, une série de documents ressources conçus par ces 3 départements : un règlement de fonctionnement construit par les participants, des outils de communication, des courriers à destination des enfants, etc.